

CAPL N°2 – DRFIP 35 25 juin 2015 Compte-rendu des élus CGT

Déclaration liminaire :

À lire, entendre et subir le matraquage idéologique asséné quotidiennement par les médias, porteurs du dogme libéral cher aux FMI, UE, BCE et autres agences de notation, la seule issue serait d'appliquer l'austérité. De fait, cela revient à remettre en cause tous les droits acquis des salariés du public comme du privé.

La politique du gouvernement Hollande/Valls qui brandit à nouveau le 49-3 pour faire adopter la loi Macron, inscrit durablement des reculs scandaleux en matière de droits du travail.

L'extension du travail dominical, la limitation des indemnités prud'homales notamment sont des reculs, comme toujours, applaudis par le MEDEF. Les moyens de défense des salariés sont remis en cause. La journée de grève et de manifestation du 9 avril appelée par la CGT, FO, FSU, Solidaires contre la loi Macron s'inscrit dans un combat contre cette politique régressive.

Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finances, revient avec fracas sur le prélèvement à la source. Cette mesure a pour objectif principal de supprimer encore des milliers d'emplois à la DGFIP. Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique s'est épanchée sur le sort des millions de fonctionnaires. Mais le point d'indice est gelé depuis six années, ce qui en moyenne correspond à 0,8 % de baisse de salaire par an. On voit mal comment et avec quels moyens notre ministre va remédier à tout cela en 2017. Est-ce là encore juste un effet d'annonce motivé par les prochaines échéances électorales ?

Après ces années de politiques régressives, la ministre de la Fonction publique propose dans le cadre des négociations sur les PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), des mesures indiciaires qui ne feront pas le compte. Elles ne répondent pas au rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies et aggravées avec le gel du point d'indice jusqu'en 2017. Ces mesures, censées répondre à l'amélioration des rémunérations et du déroulement de carrière des fonctionnaires, sont inacceptables.

Pour notre direction, vous avez annoncé les restructurations de 2016 :

- fusion des SIP et des SIE de St Malo
- fermeture des trésoreries de Louvigné-du-Désert et de la Guerche-de-Bretagne
- création d'un ou deux PCRP
- rapprochement du SPF de Redon à Rennes.

Avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du département, la CGT s'oppose à ces restructurations qui ont comme principal objectif de supprimer des emplois, au détriment des conditions de travail des agents et du service public.

Concernant l'entretien professionnel, rappelons que la CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents, basée sur des critères lisibles et objectifs et tenant compte de la dimension collective du travail.

L'obligation du recours devant l'autorité hiérarchique a non seulement alourdi la procédure de notation et d'appel, mais a également remis en cause le rôle et la place des élus dans le cadre de la défense collective des agents. Ainsi, depuis la réforme, nous constatons une baisse importante des recours. La complexité du système et le saupoudrage homéopathique que vous avez mis en place découragent beaucoup d'agents.

Pour autant le mécontentement reste bien présent dans les services.

Compte-rendu de la CAP

Bilan des recours des contrôleurs :

- 11 recours devant l'autorité hiérarchique
- 1 a obtenu satisfaction
- 6 recours en CAPL

La CGT a dénoncé l'absence d'information sur les recours hiérarchiques. Nous ne sommes pas en capacité de juger de l'équité des décisions. Les élus sont privés de leur rôle de représentants des personnels.

Réserve 2015 :

- 6 fois 1 mois
- 1 fois 2 mois

Les élus CGT ont défendu les dossiers confiés par 4 collègues sur 6.

- 1 obtient totale satisfaction, avec 2 mois de Réduction
- 1 obtient totale satisfaction, avec 1 mois de Réduction
- 1 obtient satisfaction partielle, avec modification partielle du « profil croix » et de l'appréciation générale.

Les 2 autres collègues n'ont pas obtenu satisfaction.

Au final, sur 8 mois en réserve, seulement 3 auront été utilisés. Les 5 autres seront reversés dans le pot commun pour 2016.

Les élus CGT avaient demandé en début de séance que tous les mois soient utilisés, ou la plus grande partie. Cela n'a pas été le cas, au détriment de la carrière des agents concernés.

Dans le cadre des questions diverses, la direction nous a annoncé que les agents de l'équipe de renfort fusionnée (EDR), à compter du 1^{er} septembre, auront tous comme résidence administrative le poste le plus proche de leur domicile. C'est un nouveau dispositif pour les agents issus de la filière fiscale. La direction nous a affirmé que ce serait à leur avantage. Nous y veillerons avec eux.

Les élus CGT :

CP: Nicole VIDAL - Martine LEBEHOT

Date:

C1 : Christophe ROUSSEL – Hervé COUVERT C2 : Nathalie RIBREAU – Rodolphe MAHEVO



bulletin d'adhésion

Pour la défense de mes droits et mes garanties : la CGT ! Je participe, je me syndique !

Signature:

Nom :		Prénom :	
Grade :	Échelon :	Temps partiel :	%
Poste ou service :			